



# CHARTRE ETHIQUE

DE L'ASSOCIATION SPARADRAP

Adoptée par le conseil d'administration du 13 mars 2023

## Vision, missions, valeurs, éthique partenariale

Une association d'intérêt général pour guider les enfants dans le monde de la santé.

## 1. NOTRE VISION

La vision de SPARADRAP est d'œuvrer pour la prévention, la santé des enfants et des adolescents et l'humanisation des soins.

Elle aspire et agit pour une société qui crée les meilleures conditions pour que tous les enfants et les adolescents d'aujourd'hui soient les adultes de demain confiants, éclairés et acteurs de leur santé.

## 2. NOS MISSIONS

- Informer, conseiller et préparer les enfants à toute situation de soin, examen médical, visite médicale, et hospitalisation et accompagner leurs proches dans ce sens.
- Participer à la prévention à destination des enfants et des adolescents.
- Sensibiliser et former les professionnels de la santé et de l'enfance pour faire évoluer les organisations et les pratiques vers plus de respect des besoins des enfants.
- Favoriser une meilleure prise en charge de la douleur de l'enfant.
- Valoriser la présence des proches lorsque l'enfant est soigné ou hospitalisé.

## 3. NOS VALEURS

- **L'écoute et le respect des besoins spécifiques de l'enfant**  
Veiller à ce que l'enfant soit accueilli, informé et que l'on « prenne soin » de lui en tenant compte de sa personne et en adaptant l'environnement à ses besoins.
- **L'alliance entre les enfants, leurs parents et les professionnels de santé en conciliant les besoins de chacun**  
Être attentif à favoriser la médiation entre des acteurs dont les logiques, les attentes sont par définition très différentes : les professionnels ont choisi de devenir soignant et c'est leur quotidien, les enfants n'ont pas choisi d'être malades ou soignés et c'est souvent l'exceptionnel pour eux et pour leurs parents
- **Le respect du droit à l'information et au recueil du consentement de l'enfant**

## 4. LES FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PARTENARIALE

### Améliorer la prise en compte de la diversité et de l'égalité

SPARADRAP s'engage :

- à prévenir les discriminations
- à favoriser la mixité professionnelle et l'égalité femmes/hommes
- à prendre en compte le handicap via l'adaptation de l'emploi, l'ergonomie du poste de travail, les évolutions de carrière.

### Transparence financière

SPARADRAP s'engage dans une démarche de qualité et de transparence vis-à-vis de ses différentes parties prenantes. Les rapports de l'association sont mis en ligne sur son site internet et les rapports d'évaluation sont mis à la disposition des tiers qui en font la demande. SPARADRAP se positionne dans une démarche proactive afin de se placer dans un process d'amélioration continue et en développant des dispositifs de suivi et d'évaluation permettant de rendre compte efficacement de l'impact de ces actions.

### Le respect de la confidentialité et de la propriété industrielle et intellectuelle

SPARADRAP fait du respect de la confidentialité et de la propriété industrielle et intellectuelle une de ses principales priorités. SPARADRAP assure ses collaborateurs et ses partenaires que les informations qu'ils lui communiqueront seront traitées avec le respect dû et utilisées seulement à des fins autorisées. Par ailleurs, SPARADRAP met en œuvre la protection des données personnelles collectées.

### Le droit d'alerte

Le Conseil d'Administration reçoit les signalements à des infractions légales ou de manquements éthiques. Le comité d'Audit analyse les alertes et remet ses recommandations au CA.

## 5. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Chaque partie prenante doit pleinement adhérer à la vision, aux missions et aux valeurs de SPARADRAP.

### 1. Les membres du conseil d'administration

Ils s'engagent à assurer la bonne gouvernance de l'association et la rigueur dans la gestion de ses ressources et de ses projets.

### 2. Les mécènes et partenaires

Ils apportent un soutien financier, technique, en compétences ou en nature, dans le respect de la Charte. Chaque contribution permet la conduite des projets et actions de SPARADRAP.

SPARADRAP s'engage :

- à utiliser les fonds obtenus pour la réalisation du projet prévu et selon la convention de partenariat – prévue entre les deux parties ;
- à informer les partenaires financiers de la réalisation des objectifs du projet par un rapport financier et narratif

### **3. Les salariés, bénévoles, stagiaires et service civique**

**Salariés, volontaires, stagiaires et services civiques** s'engagent à réaliser leurs missions et tâches dans le respect des valeurs et missions de la Charte et à respecter une obligation de confidentialité.

**Les salariés** s'engagent à œuvrer en faveur des missions de l'association. SPARADRAP s'engage auprès des salariés à respecter le droit du travail, à assurer leur sécurité et offrir des conditions de travail favorables, à communiquer auprès d'eux sur ses objectifs et son fonctionnement, à offrir le soutien et les formations nécessaires

**Les bénévoles** rendent un service désintéressé. Les règles qui s'appliquent aux bénévoles sont définies dans la Charte du bénévolat de l'association. SPARADRAP s'engage, de son côté, à informer, former et accompagner les bénévoles pour la mission qui leur sont confiées.

**Les stagiaires** s'engagent à s'impliquer au sein de l'équipe et à travailler en équipe, respecter les tâches qui leur sont confiées, à en rendre compte, et accepter l'encadrement. SPARADRAP s'engage à signer une convention de stage, définir les objectifs de stage, offrir au stagiaire un encadrement et un accompagnement durant toute la durée de son stage.

**Les services civiques** s'engagent à s'impliquer au sein de l'équipe et travailler en équipe, respecter les tâches qui leur sont confiées, à en rendre compte, et accepter l'encadrement. SPARADRAP s'engage à signer le contrat d'engagement, à définir les tâches confiées, offrir au jeune un encadrement et un accompagnement durant toute la durée de son service civique.

### **4. Les donateurs particuliers**

Ils agissent avec probité et de façon désintéressée. SPARADRAP s'engage auprès des donateurs à utiliser leurs dons dans le cadre des actions et projets de l'association. Toute réclamation faite à la suite d'un don sera suivie et traitée avec diligence.

Catherine DEVOLDERE, Présidente :